Siège et usine de fabrication :
SEW USOCOME
48—54 route de Soufflenheim
B.P. 20185
F-67506 Haguenau Cedex
Tél. 03 88 73 67 00
www.usocome.com
sew@usocome.com

Règlement – Calendrier de l'Avent 2026

ARTICLE 1 : Objet

La société SEW USOCOME, dont le siège social est situé siège social 48-54 route de Soufflenheim, 67500 HAGUENAU, France, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé Calendrier de l'Avent SEW USOCOME 2026, exclusivement destiné à ses collaborateurs.

Ce jeu est organisé dans le cadre d'une opération interne de motivation et de cohésion, sans but commercial.

Le présent règlement a pour but de définir les modalités de participation au calendrier de l'avent SEW USOCOME 2026, disponible via le site web https://noel.usocome.fr.

ARTICLE 2 : Conditions et modalités de participation

La participation est gratuite, sans obligation d'achat et ouverte à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise présents dans ses effectifs au moment du jeu, à l'exception des membres du comité d'organisation ou des personnes ayant participé à la conception du jeu.

Pour participer, le collaborateur doit :

- se connecter au site internet : https://noel.usocome.fr ,
- renseigner son numéro de matricule et répondre à l'activité proposée.

La participation est limitée à une seule tentative par jour et par collaborateur. Chaque participation est ouverte de 00h00 à 23h59 chaque jour. Toute participation incomplète ou transmise hors délai ne sera pas prise en compte.

Une seule participation par collaborateur et par jour est autorisée. En cas de tentatives multiples (via une faille ou une manipulation frauduleuse), seule la première participation validée sera prise en compte.

ARTICLE 3 : Accès et confidentialité

Le lien d'accès au site du calendrier de l'avent est strictement réservé aux collaborateurs SEW USOCOME. Il est interdit de partager ce lien en dehors de l'entreprise. Toute tentative de contournement de cette règle pourra entraîner la disqualification du participant concerné.

ARTICLE 4 : Durée du jeu

Le jeu se déroule du 1er au 24 décembre 2026, inclus.

Les résultats seront annoncés le lendemain de chaque journée où un lot était mis en jeu. En cas de jour férié, de week-end ou de fermeture du site, l'annonce des résultats sera reportée au prochain jour ouvré.

ARTICLE 5 : Activités et lots

Le calendrier comporte 24 cases, correspondant aux jours du 1er au 24 décembre 2026. Chaque case propose une activité : question, quiz, jeu, énigme, etc. Certaines de ces cases donnent accès à un tirage au sort permettant de gagner un lot.

Les lots et les dates auxquelles ils pourront être gagnés sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Date	**Lots à gagner**	**Valeur estimée**
Mardi 1 décembre 2026	Veilleuse Boule de Cristal 3D	10,98 euros
Mercredi 2 décembre 2026	Billets planétarium Strasbourg (site Brumath + Haguenau) / cinéchèques (pour les autres sites)	16,00 euros
Jeudi 3 décembre 2026	Tasse astronaute	17,99 euros
Vendredi 4 décembre 2026	/	/
Samedi 5 décembre 2026	/	/
Dimanche 6 décembre 2026	Thé et Infusions de Noël	17,04 euros
Lundi 7 décembre 2026	Tapis de souris la nuit étoilée	15,99 euros
Mardi 8 décembre 2026	Carte cadeau Nature & Découvertes	28,20 euros
Mercredi 9 décembre 2026	Coffret chasseur d'étoiles	16,95 euros
Jeudi 10 décembre 2026	CD Indochine singles 2001-2021	18,99 euros

Vendredi 11 décembre 2026	/	/
Samedi 12 décembre 2026	/	/
Dimanche 13 décembre 2026	Puzzle Lune	25,53 euros
Lundi 14 décembre 2026	Carte cadeau multi enseigne (AMAZON, Boulanger, H&M,Galeries Lafayette)	29,40 euros
Mardi 15 décembre 2026	Places cinechèque	15,60 euros
Mercredi 16 décembre 2026	Livre le petit prince	7,50 euros
Jeudi 17 décembre 2026	Puzzle 3D R2-D2	13,49 euros
Vendredi 18 décembre 2026	/	/
Samedi 19 décembre 2026	/	/
Dimanche 20 décembre 2026	/	/
Lundi 21 décembre 2026	/	/
Mardi 22 décembre 2026	/	/
Mercredi 23 décembre 2026	/	/
Jeudi 24 décembre 2026	Lampe Lune	29,99 euros

Ces lots ne peuvent faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou contrepartie en numéraire. SEW USOCOME se réserve le droit, à titre exceptionnel, de remplacer un lot par un autre de valeur équivalente.

ARTICLE 6 : Validité des participations

SEW USOCOME se réserve le droit de vérifier l'identité des participants et d'invalider toute participation frauduleuse ou non-conforme (exemple : participations multiples, usage du numéro de matricule d'un ancien collaborateur, usurpation d'identité, ou toute autre manœuvre visant à fausser les résultats).

ARTICLE 7 : Tirage au sort

Certaines cases permettant de gagner un lot, les gagnants seront désignés via un tirage au sort parmi les bonnes réponses aux questions et activités des cases correspondantes.

Si un matricule tiré au sort ne correspond à aucun collaborateur enregistré, un nouveau tirage sera effectué.

Le tirage au sort est réalisé par le service marketing et communication de SEW USOCOME, en utilisant l'outil en ligne https://www.random.org. Le tirage au sort est effectué le lendemain du jour de participation. En cas de jour férié ou de fermeture du site, le tirage sera reporté au premier jour ouvré suivant.

ARTICLE 8 : Information des gagnants

Les résultats seront visibles dans les conditions de l'article 4 :

- Sur le site internet, sur la case du jour concerné
- Sur les écrans NéoScreen présents sur les sites SEW USOCOME

Pour chaque gagnant, le prénom, le nom et le lot gagné seront diffusés sur ces supports.

De plus, le gagnant de chaque lot sera contacté directement par le service marketing et communication ou par son supérieur hiérarchique dans la semaine suivant sa victoire, ou en cas de fermeture de l'entreprise ou de jour férié, dans la semaine suivant la réouverture.

Les lots seront remis personnellement ou à retirer au service marketing et communication.

En cas d'absence de retrait du lot gagné dans un délai de 1 mois après la fin de l'évènement, le gagnant sera réputé renoncer à son lot.

ARTICLE 9 : Acceptation du règlement

La participation au calendrier de l'avent implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est disponible :

- sur le site du calendrier de l'Avent : https://noel.usocome.fr
- ou sur simple demande à l'adresse suivante : webmaster@usocome.com

ARTICLE 10 : Données personnelles

Les données personnelles (matricule et réponses) vous concernant font l'objet d'un traitement dans le cadre du calendrier de l'avent et du tirage au sort associé organisé par la société SEW USOCOME à l'occasion de la période de Noël, dont le siège social est situé 48-54 route de Soufflenheim, 67500 HAGUENAU, responsable du traitement. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Vous pouvez également, sous certaines conditions, vous opposer au traitement de vos données, demander la limitation du traitement ou la portabilité de vos données. Pour toute information complémentaire, vous pouvez demander la notice d'information complète par simple mail à l'adresse suivante : dpo@usocome.com.

Les données seront conservées pendant une période de 2 mois après la fin du calendrier, à des fins statistiques uniquement (ex. : taux de participation).

Aucune donnée ne sera exploitée à d'autres fins, ni communiquée à des tiers.

ARTICLE 11 : Responsabilité

SEW USOCOME ne saurait être tenu responsable :

- en cas de dysfonctionnement technique empêchant la participation,
- de toute interruption du jeu due à un problème technique,
- de la perte, de la détérioration ou du vol d'un lot lors de sa remise,
- ni de toute conséquence liée à l'utilisation des lots remis aux gagnants.

ARTICLE 12 : Modification du règlement

SEW USOCOME se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment, notamment en cas d'événements indépendants de sa volonté.

ARTICLE 13 : Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement sera soumis, à défaut d'accord amiable, à la compétence exclusive des juridictions du ressort du siège social de l'entreprise.

